

MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE,
CHARGE DE L'INDUSTRIE

portant radiation des contrôles des effectifs
de la Fonction Publique de Monsieur MAKOUTA-
MBOUKOU Jean-Pierre, Professeur certifié 6°
échelon./-

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visas :

- (/u la Constitution du 24 Juin 1973 ;
- (/u la loi 15/62 du 3 Février 1962 fixant le statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-198/FP-PC du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 64-165/FP-SE du 22 Mai 1964 fixant le Statut Commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 65/38/FP-PC du 5 Février 1965 portant intégration de Monsieur MAKOUTA-MBOUKOU ;
- (/u le décret n° 75-20 du 8 Janvier 1975 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 75-21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition du Conseil des Ministres ;
- (/u la lettre n° 500/PC-CG-PCM/21-305 A15-18 du 2 Juin 1975 ;

D.F.

C.F.

DECRETE :

Article 1er .- Monsieur MAKOUTA-MBOUKOU Jean-Pierre, Professeur Certifié 6° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement) précédemment en service détaché auprès de l'Université de Brazzaville, est radié des contrôles des effectifs de la Fonction Publique de la République Populaire du Congo, en application de l'article 30 de la loi 15/62 du 3 Février 1962 (Perte de la nationalité congolaise).

Article 2 .- Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 30 SEPTEMBRE 1975

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres,

H. LOPES .-

Le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire,

J.P. NGOMBE .-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, Chargé de l'Industrie,

Le Ministre des Finances,

A. DENGUET .-

S. ORABE .-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGT.DCGPCE 4
- DGT.BST 1
- DF 2
- CF 1
- MEPS 1
- DES 3
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1